



## AVIS

## Plan local d'urbanisme

COMMUNE  
DE VITROLLES  
(HAUTES-ALPES)

## Approbation du plan local d'urbanisme (PLU)

Par délibérations en date du 27 février 2024, le Conseil Municipal a approuvé la révision de son plan local d'urbanisme ainsi que l'instauration du droit de préemption urbain et de l'obligation de démolir.

Les dites délibérations sont affichées en mairie pendant un mois à compter du 27 février 2024.

Le dossier de PLU est tenu à la disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture ainsi qu'à la préfecture.

403939900

COMMUNE DE  
VAL BUËCH-MÉOUGEAvis au public  
Prescription de la révision alléguée du  
plan local d'urbanisme (PLU)

Le public est informé que, par délibération du 05 février 2024, le conseil municipal de Val Buëch-Méouge a prescrit la révision alléguée de son PLU.

La délibération précisant les objectifs et modalités de concertation est tenue à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

403911400

**Marchés publics**

**Agir en proximité  
avec les acheteurs  
publics et privés**

Publication des procédures  
Plateforme de dématérialisation

Votre contact  
**Novia TRUCHOT 06 07 01 96 35**

ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

## VENTES AUX ENCHÈRES

**Maître Fabien BOMPARD**, Avocat au Barreau de GAP - 6, rue Cadet de Charance - 05000 GAP  
**SCP DRUJON D'ASTROS & ASSOCIES - Maître Caroline PAYEN**, 9 bis, place John Rewald, Les patios de Forbin, 13100 AIX-EN-PROVENCE  
 Tél. 04 42 17 00 20 - www.drujondastros-avocats.com

## VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR SAISIE IMMOBILIÈRE sur la commune de GAP (Hautes Alpes)

Dans un ensemble immobilier dénommé "VILLA CASALI" situé 2 Chemin de HAUTEVILLE, cadastré section AI n° 234 lieudit LA DESCENTE pour une contenance de 13 a 40 ca et section AI n° 969 lieudit LA DESCENTE pour une contenance de 2 a 40 ca, les lots :

**N°1, à savoir UN APPARTEMENT de type II**, sis au rez-de-chaussée de l'immeuble et les 1873/9357èmes des parties communes générales d'une superficie totale loi Carrez de 64,20 m<sup>2</sup>  
**N°14, à savoir la jouissance privative et perpétuelle d'un jardin** d'une superficie de 307 m<sup>2</sup>, et les 120/9357èmes des parties communes générales.

**VISITE : LE VENDREDI 29 MARS 2024 À 14 H 00**

**MISE À PRIX : 25.000 €** (Vingt-cinq mille euros)  
Frais de poursuites payables en sus, y compris TVA

**ADJUDICATION FIXÉE AU JEUDI 18 AVRIL 2024 À 14 H 00** à l'audience du Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de GAP, Place Saint-Arnoux à GAP (05007), où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur.

**OCCUPATION**: Il ressort du procès-verbal de description en date du 7 juillet 2023 que le bien est actuellement occupé en vertu d'un contrat de location meublé suivant contrat signé le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**CONDITIONS DE L'ADJUDICATION**: Le cahier des conditions de la vente est déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de GAP où il peut être consulté. Seuls les avocats inscrits au Barreau de DES HAUTES ALPES peuvent soutenir les enchères. Les frais exposés pour parvenir à ladite vente seront payables en sus du prix d'adjudication

**RENSEIGNEMENTS**: Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente : au cabinet de l'avocat poursuivant et sur les sites www.aventes.fr et www.drujondastros-avocats.com ; au Greffe du Tribunal Judiciaire de GAP - Place Saint-Arnoux. **M<sup>e</sup> Fabien BOMPARD, Avocat**

403116800